

Se protéger contre les attaques sur Internet

Dans une entreprise, les processus sont de plus en plus numériques, et les données sont disponibles depuis partout grâce aux solutions de cloud. Si ces évolutions améliorent le quotidien professionnel, elles amplifient également les dangers que présentent virus et autres logiciels malveillants. L'assurance Cyber vous protège contre les conséquences financières de telles attaques informatiques.

Remise exclusive de 10% pour les membres d'EXPERTsuisse

Quand les logiciels de protection ne suffisent pas

La cybercriminalité menace de plus en plus les entreprises: les attaques entièrement automatisées de virus ou de chevaux de Troie ne cessent de se multiplier. Pare-feux et autres logiciels de protection sont souvent à la traîne. En cas de défaillance de vos systèmes de protection, l'assurance Cyber vous protège des conséquences financières.

Une protection complète pour votre entreprise

L'assurance Cyber d'AXA protège les entreprises qui réalisent jusqu'à 100 mio. CHF de chiffre d'affaires contre les conséquences d'une cyberattaque. Les dommages propres tout comme les prétentions en dommages-intérêts sont assurables jusqu'à 5 mio. CHF par an.

La sécurité pour vous-même et pour vos clients

Les failles de sécurité dans vos systèmes informatiques peuvent avoir de graves conséquences, pour vous comme pour vos clients.

Si vos données deviennent inutilisables à la suite d'une manipulation, AXA prend en charge les frais de reconstitution.

AXA couvre aussi les sinistres relevant de la responsabilité civile, par exemple lorsque des commandes en ligne se perdent en raison d'un piratage et que vos clients subissent un dommage.

En option

Des couvertures complémentaires pour une meilleure protection

Avec son assurance Cyber, AXA propose aux entreprises une protection parfaitement adaptée à leurs besoins avec des couvertures complémentaires.

Peuvent être assurés:

- **Manipulation de l'e-banking ou du système de paiement en ligne**
Dommages propres et prétentions en dommages-intérêts, d'un montant compris entre 100 000 CHF et 500 000 CHF, après manipulation du site Web ou du système de paiement en ligne
- **Piratage téléphonique**
Préjudices de fortune de 20 000 CHF ou 50 000 CHF résultant d'une utilisation non autorisée du système téléphonique à la suite d'un cyberévénement
- **Ingénierie sociale (Human Hacking)**
Dommages propres et prétentions en dommages-intérêts à hauteur de 100 000 CHF en rapport avec l'ingénierie sociale («social engineering»), à travers laquelle le preneur d'assurance ou la personne assurée est influencé par un tiers de manière frauduleuse afin d'avoir accès, par transfert d'argent, à des valeurs pécuniaires dont le preneur d'assurance est propriétaire ou qu'il détient (p. ex. CEO-Fraud, Fake-Président).

Sinistres typiques

Perte de données

Malgré un système de protection dernier cri, le serveur d'une agence publicitaire est touché par un virus informatique. Le logiciel malveillant supprime ou endommage l'ensemble des données. AXA prend en charge tous les coûts liés à la réinstallation du système d'exploitation et des programmes et à la récupération des données sauvegardées.

Perte de chiffre d'affaires

Un spécialiste en vêtements pour activités en plein air propose ses articles dans sa boutique en ligne. Une attaque de type DoS (par déni de service) bloque l'ensemble du système, paralysant la boutique en ligne pendant trois jours. AXA rembourse le manque à gagner se montant à plusieurs milliers de francs.

Prétention en dommages-intérêts

Un marchand de meubles exploite une boutique en ligne. Un hôtel passe une commande de meubles et reçoit une confirmation de commande générée par le système. Le marchand de meubles subit une attaque de hacker et la commande de l'hôtel est perdue. L'hôtelier se plaint de l'absence de livraison, renonce à une livraison ultérieure et fait valoir des dommages-intérêts. AXA examine la prétention. Elle identifie une partie comme injustifiée, assure la défense contre cette part et prend en charge la part justifiée.

Assistance immédiate en cas de cyberévénement

Pour une assistance immédiate en cas de cyberévénement, vous avez à votre disposition un expert en cybercriminalité de Oneconsult joignable au +41 58 218 11 33, en semaine de 8h00 à 17h00.



En dehors de ces heures, l'assistance téléphonique d'AXA 24h sur 24 reste disponible à ce même numéro.

En présence ou en cas de soupçon de cyberévénement, AXA prend en charge les frais de Oneconsult pour la première assistance téléphonique d'urgence ou de crise consistant en:

- un avis d'expert sur la situation décrite,
- des recommandations de mesures immédiates destinées à limiter le dommage,
- des recommandations de mesures immédiates destinées à déterminer la cause,
- une première évaluation des mesures précédentes.

Les frais d'assistance immédiate en cas d'urgence ne sont soumis à aucune franchise et ne sont pas déduits de la somme d'assurance.

Gestion de crise

Si un dommage assuré survient en raison de la défaillance de toutes les mesures de protection, AXA prend en charge, jusqu'à 100 000 CHF, les frais

- d'expert pour l'identification des failles de sécurité,
- de conseil destiné à prévenir des cas similaires,
- d'identification des personnes concernées par une violation de la protection des données et d'information de ces personnes,
- d'agence de relations publiques pour éviter un dommage de réputation.

Procédure des autorités en matière de protection des données

Si une procédure pénale, de surveillance ou administrative est engagée par les autorités sur la base de la violation de la protection des données, AXA prend en charge les frais qui en découlent, tels que les honoraires d'avocats, les frais de procédure et d'expertise, sur la base d'une convention spéciale.